AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_146_1-DE
Reçu le 06/10/2023

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS
DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
Version actualisée en Décembre 2018
Annexe à la délibération n° 2018/203

-

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES :

2- Politique du commerce et soutien aux activités commerciales

Sont définis d'intérêt communautaire :

- ✓ L'observation des dynamiques commerciales et maintien de l'équilibre commercial territorial
- ✓ La prise en charge des études stratégiques de développement commercial notamment « l'Elaboration de chartes ou schéma de développement commercial à l'échelle du territoire intercommunal »

B - COMPETENCES OPTIONNELLES :

1- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

Actions de protection et d'entretien de la Dronne de son bassin versant.

2 – Politique du logement et du cadre de vie

Définition d'une politique communautaire de l'habitat, se traduisant par :

- ✓ La réalisation d'études, de diagnostics à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes (PLH)
- ✓ La mise en œuvre éventuelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- ✓ Réhabilitation, location de logements et locaux à vocation commerciale, administrative et technique, propriété de la Communauté de Communes.

- Sont propriétés de la CC du Pays Ribéracois :

- Le logement du Pontis à Verteillac ;
- Le logement de Comberanche Epeluche ;
- Les logements de St Sulpice de Roumagnac ;
- Les logements de la gendarmerie de Tocane St Apre .

- Sont d'intérêt communautaire les locaux associés à ces logements :

- Le multiple rural de St Sulpice de Roumagnac ;
- Les locaux techniques et administratifs de la gendarmerie de Tocane St Apre.

- Prise en charge des lotissements propriété de la Communauté de Communes :

- Sont d'intérêt communautaire tous les lotissements portant sur un minimum de 20 constructions soit : le lotissement des Burelles à Douchapt

AR Prefecture
024-200040400-20231026-2023_146_1-DE
Reçu le 06/10/2023

Définition d'une politique du logement social se traduisant par :

✓ la mise en œuvre d'un partenariat avec l'OPDHLM (cession de réserves foncières bâties ou non bâties, propriété de la Communauté de Communes, dans le respect du cadre législatif et réglementaire, en vue de la création de logements sociaux ou de logements en accession à la propriété avec l'Office Public Départemental HLM) ;

Programme d'intérêt Général de l'Habitat : adhésion et animation

3-Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la base des critères suivant :

✓ les voies communales et chemins ruraux revêtus ;
✓ les chemins « blancs » en calcaire.

Sont exclues de l'intérêt communautaire : les places et les rues situées dans les centres bourg des communes.

4-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Enseignement préélémentaire et élémentaire :

Prise en charge du service des écoles primaires et maternelles publiques des communes membres, y compris le recrutement, la gestion du personnel de service et l'harmonisation des moyens mis à disposition sur l'ensemble du périmètre (informatique, bibliothèque, éveil musical et pratiques sportives).

Equipements sportifs :

✓ Mise en commun des moyens éducatifs et de formation des jeunes dans le cadre de l'action scolaire et de la pratique amateur au sein des clubs ;
✓ Soutien logistique et/ou financier pour le sport de pleine nature ;
✓ Soutien logistique et/ou financier aux associations sportives enseignant et entraînant les jeunes de 3 à 16 ans ;
✓ Les piscines de Verteillac et Ribérac sont d'intérêt communautaire.
✓ La construction ou l'aménagement d'un City stade sur les communes de Tocane St Apre et Verteillac.

Equipements culturels :

✓ Adhésion au CRD24 et gestion des locaux de l'Antenne du Grand Ribéracois ;
✓ Participation à l'organisation et/ou soutien financier à des actions ou évènements culturels du Territoire : toutes actions bénéficiant d'un financement Europe/Etat/Région/Département ;
✓ Attribution de subventions aux associations proposant des animations, des spectacles spécifiques, des projets précis sur le territoire de la CCPR et rayonnant au-delà de la commune ;
✓ Prise en charge et coordination de la Convention Culturelle Départementale ;

AR Prefecture
024-200040460-20231006-DE
Reçu le 06/10/2023

✓ Création et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire contribuant au développement de la « lecture jeunesse » et des animations autour du livre jeunesse : bibliothèque du verdeliacois ;

5 - Action sociale d'intérêt communautaire

- ✓ Gestion d'un service d'aides à domicile ;
- ✓ Gestion du portage des repas à domicile ;
- ✓ Gestion des résidences pour personnes âgées ;
- ✓ Secours d'urgence ;
- ✓ La compétence action sociale est confiée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) .

C - COMPETENCES FACULTATIVES

1 - POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

✓ Création, aménagement, fonctionnement et animation des équipements d'accueil périscolaires et extrascolaires ;

✓ Définition, mise en place et suivi d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse se traduisant par une contractualisation avec les organismes concernés (CAF, MSA...) ;

✓ Création, aménagement, fonctionnement et animation du relais assistantes maternelles du Ribéracois (RAM) ;

✓ Création et gestion de nouveaux équipements collectifs dédiés aux 0/4 ans ;

✓ Accompagnement technique aux initiatives privées de développement des structures d'accueil des 0-6 ans (MAM, micro crèches…).

2-L'ASSAINISSEMENT

- ✓ Etude, élaboration et suivi du schéma directeur d'assainissement ;
- ✓ Création d'un Service de l'Assainissement Non Collectif (diagnostic neuf et existant, conception, contrôle, entretien …) ;
- ✓ Mise en place d'un service de vidanges groupées ;
- ✓ Création et prise en charge d'une unité de traitement des matières de vidanges (UTMV).